

## Un «Plan climat, air, énergie territorial» avec le Pays Lauragais

Le maire de Belleserre, Jean-Marie Petit, a présenté le «Plan climat, air, énergie» du territoire./ Photos DDM



Publié le 16/07/2019 à 03:51 , mis à jour à 09:15

**l'essentiel** ▼

**La lutte contre les changements climatiques va se faire au niveau du PETR Pays Lauragais où chaque communauté de communes proposera son programme d'actions.**

Lors du conseil communautaire de la semaine dernière, les élus du Lauragais-Revel-Sorézois ont adopté à l'unanimité le transfert de la compétence «Plan climat, air, énergie territoriale» au Pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) du Pays Lauragais. Si la volonté politique de lutter contre les changements climatiques est générale, pour les 167 communes du Pays Lauragais et ses 100 000 habitants, chacune des quatre structures intercommunales seront libre de proposer leur propre stratégie et leur programme d'actions qu'elle souhaite mettre en place, en s'appuyant sur le diagnostic initié depuis 2017 par le Pays Lauragais. Lors du conseil communautaire, c'est le maire de Belleserre, Jean-Marie Petit, qui suit ce dossier avec le Pays Lauragais, qui présentait les grandes lignes du programme d'actions envisagées par la communauté de communes et qui sera soumis au comité syndicat du PETR d'ici la fin de l'année.

«Le Pays Lauragais porte également un programme d'actions couvrant l'ensemble du territoire et qui viendra compléter le nôtre. Pour ce qui concerne nos propositions, le Pays Lauragais coordonnera, pilotera et évaluera les actions des quatre communautés de communes. Il nous soutiendra aussi dans les domaines relevant de ses compétences», précisait Jean-Marie Petit.

## 20 grandes lignes d'actions

Dans le projet d'actions qu'a retenu la communauté de communes, 20 grandes lignes définissent le projet. Difficile de les lister toutes car ces grandes lignes sont ensuite déclinées en actions plus concrètes mais on peut déjà en citer qui s'inscrivent dans une démarche déjà entreprise comme en matière d'économie verte et responsable qui est également une volonté du club d'entreprises de l'Ardiac. Dans le cadre de la gestion des déchets, le territoire est déjà bien en avance avec Trifyl, le Sipom et Cler-Vert à Bélesta-Lauragais. Le renforcement des espaces verts et la végétalisation des façades sont aussi inscrits dans les projets d'«Action cœur de villes de Revel», tout comme le développement de l'intermodalité en matière de transports. Parmi les nouveautés, on retiendra : l'accompagnement des agriculteurs dans l'agriculture du 21<sup>e</sup> siècle avec notamment la création d'«apéros de pays» pour promouvoir les produits locaux ; le développement des circuits courts et l'intégration de produits locaux dans les appels d'offres de restauration collective ; promouvoir les moyens de production d'énergie (voir ci-dessous).

Des paroles aux actes, pour les conseillers de la communauté de communes, il n'y avait qu'un pas à faire lors du dernier conseil communautaire car après avoir adopté le «Plan climat, air, énergie territorial», ils adoptaient aussi à l'unanimité la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de Vaudreuille afin de permettre la réalisation d'un projet d'intérêt environnemental, à savoir : l'installation d'une centrale photovoltaïque au sol, sur les terrains en friche de l'aérodrome de la Montagne Noire. Concédé par l'Etat, ce site accueille le centre de vol à voile et des associations. «Ces installations ne seront pas touchées par ce projet actuellement à l'étude par les services de l'Etat», précisait le président André Rey. «Nous sommes attentifs aux enjeux liés à la transition écologique et ce projet s'inscrit dans une démarche de diversification des sources d'énergie notamment les énergies renouvelables. D'ailleurs notre territoire est exemplaire en matière d'énergie positive puisque nous produisons 80 % d'énergies renouvelables par rapport à ce que nous consommons». (NDLR : les énergies renouvelables produites ne sont pas forcément consommées sur place). Le territoire intercommunal produit en effet de l'énergie «propre» avec le parc éolien de Saint-Félix/Roumens/Montégut et celui d'Arfons. mais aussi le barrage de Malamort, l'usine de méthanisation de Bélesta, la chaufferie au bois et les nombreuses initiatives privées ou communales. «Avec ce parc photovoltaïque, nous toucherons aussi une indemnité de compensation du promoteur qui se chiffre au minimum à 100 000 € par an. Il est temps que ce site rapporte un peu pour y investir», précisait Véronique Ourliac.